



Monsieur le Recteur
de l'académie de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Objet : Epreuve Anticipée de Français

Monsieur le Recteur,

Dans le contexte de réformes du lycée et du baccalauréat auxquelles le SNES-FSU s'oppose toujours, nous tenons à vous alerter sur les conditions particulières dans lesquelles va se dérouler l'Epreuve Anticipée de Français (EAF). Non seulement les périodes de confinement ont durement éprouvé les personnels, mais l'évolution de l'épreuve et les nouvelles modalités de correction dématérialisées ajoutent à la complexité et à la lourdeur de cette évaluation pour les enseignants.

En effet, les sujets proposés à l'écrit de l'EAF sont plus nombreux, augmentant ainsi le temps de préparation des corrections des sujets. Par ailleurs, imposer la correction de l'écrit de manière dématérialisée, annoncée au dernier moment et sans aucune formation risque fort de déstabiliser les enseignants, générer une fatigue supplémentaire et rallonger ainsi le temps de correction. Certains d'entre eux participeront de plus au Grand Oral alourdissant ainsi une charge de travail déjà très importante dans cette période de l'année scolaire.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir limiter les convocations à un seul type d'épreuve pour les enseignants de lettres, soit la correction de l'épreuve écrite avec un nombre de copies inférieur aux années précédentes, soit l'évaluation orale de l'EAF, soit l'évaluation du Grand Oral et par ailleurs de surseoir à la correction dématérialisée des épreuves écrites de l'EAF.

Nous rappelons notre demande que des consignes claires et sans ambiguïté soient communiquées aux chefs d'établissement concernant la procédure à suivre lors de l'ouverture des enveloppes et lorsque la répartition des sujets de Bac dans les enveloppes ne correspond pas au nombre d'élèves dans les salles d'examen, afin que nul doute ne soit possible concernant la connaissance des sujets avant les épreuves et que leur distribution dans les salles se fasse à partir d'enveloppes réglementaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education et d'Orientation.

Patrick Lebrun,
secrétaire académique